



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Projet Etude Economie énergie Piscine

Vers un projet plus ambitieux et en phase avec nos besoins d'économie

Bureau communautaire

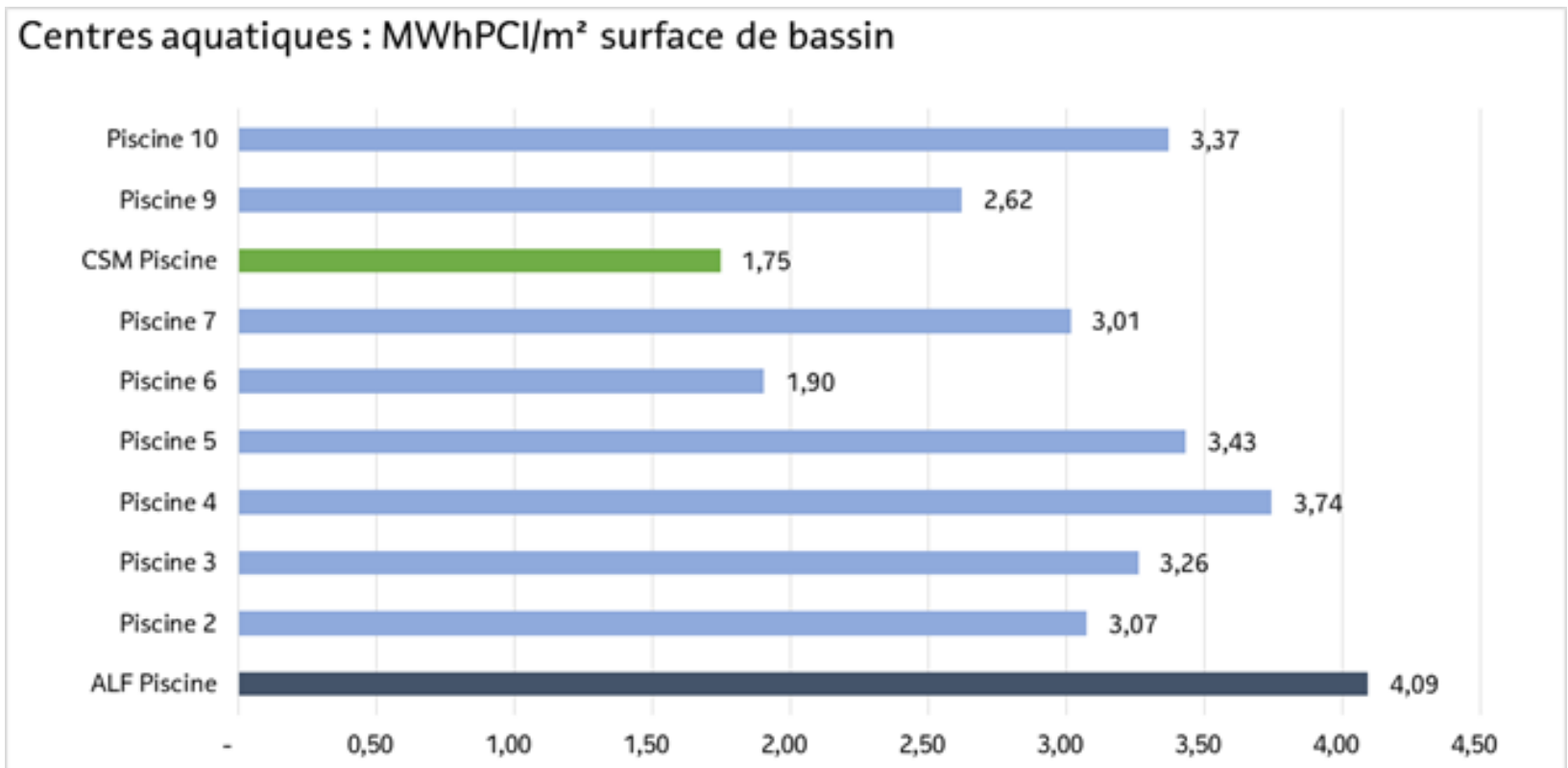
Vendredi 18 Février 2022

1. Contexte

- La piscine a une **facture énergétique moyenne de 150 000€/an** (eau/électricité/bois/gaz) dont 75 000€ d'électricité, ce qui représente près de la moitié de **la dépense énergétique d'ALF.**
- Fin du contrat de maintenance de la piscine en juillet 2023 (Type P2)**
 - Actuellement >>simple contrat d'entretien des installations qui n'intègre pas d'objectifs spécifiques d'économies** de fluides ou de travaux programmés.
- Le profil énergétique de la piscine n'est pas encore stabilisé (ouverture lors des 1ères périodes de confinement) ; néanmoins, **de 1ers ratios laissent penser que l'établissement a une forte marge de progression.**

1. Contexte

-Ci dessous: comparaison du ratio MWhPCI/m² bassin des piscines du département : (source Aduhme)



1. Contexte

- ALF fait face à plusieurs problématiques :
 - **Le centre aquatique entre pleinement dans le champ du décret tertiaire** : il impose de très forts objectifs de réduction de consommations énergétiques, même aux bâtiments neufs.
 - **La hausse du prix de l'énergie**
 - L'absence d'anticipation des petits travaux à conduire, traduits sous la forme **devis / factures récurrents de l'actuel exploitant non prévus au budget** (aléas liés au gros entretien renouvellement normal des équipements)
 - Être en phase avec les objectifs décrit dans le **PCAET**

2. Vers plus d'ambition... pour faire des économies.

- Un projet qui **portait initialement sur la mise en place d'un « outil » de relevé de consommation et d'alerte technique** de type « Gestion Technique Bâimentaire »
- L'Aduhme **nous a alerté sur la complexité de mise en œuvre** de ce type d'outils sans appui professionnel, **au risque de recommencer** si le travail est mal pensé (entre autres si le futur contrat intègre un volet performance énergétique)
- L'ambition est donc relevée** au regard du travail de fond et la **potentialité d'économie de gestion** sur le long terme.
- Avec une prestation complète qui inclurait **un volet diagnostic technique** et **une assistance pour la passation du futur marché** d'exploitation technique
- Une subvention complémentaire en cours d'obtention (Act'eau >> 10 500 à 12 300€), en sus de la subvention ADEME déjà obtenue (5 000€) **soit 15 500€ à 17 300€ de financement**

2. Le déroulement du projet (cf arbre de décision)

1. Etude/Diagnostic :

- a. La première phase consiste à l'analyse du fonctionnement des installations, à l'analyse des données connues, et à la détermination du « potentiel » d'économie du bâtiment

2. AMO « plan de comptage »/ GTC

- a. Cette phase consiste à la construction par l'AMO du cahier des charges, le recrutement d'une entreprise et la mise en place du plan de comptage.
- b. L'installation technique du plan de comptage est un investissement en sus de l'accompagnement AMO.

3. Scénarios d'exploitation

- a. Présentation des scénarios d'exploitation de la piscine, et les contours des futurs contrats possibles. Lors de cette phase le potentiel « réel » d'économie d'énergie sera présenté, ainsi que l'effort nécessaire pour y arriver (est-ce qu'il faut faire des investissements ou des modifications techniques de nos installations ? et à quel coût ? quelle durée de retour sur investissement ?)

4. **Choix politique >> vers un marché classique avec intéressement ou un marché global de performance (avec investissement) ?**

- a. Les élus devront se prononcer sur le type de marché vers lequel ils souhaitent s'orienter. Les scénarios présentés seront une aide à la décision. Le potentiel d'économie d'énergie possible sera déterminant pour le choix de type de contrat.
- b. L'accompagnement pour le recours au marché classique fait partie de la tranche ferme de l'étude, le recours au MGP comporte une plus-value non négligeable.

2. Le déroulement du projet

5. Passation marché : Consultation et mise en œuvre du contrat

- a. L'AMO cadre le format du contrat, et prépare l'ensemble des pièces de consultation, et nous accompagne dans l'analyse des offres et le choix des candidats.
- b. A minima il faudrait s'orienter sur un contrat longue durée (8 à 12 ans) avec de l'intéressement si pas de MGP, et en sus du volet P2 (conduite/maintenance) un volet P3 (gros entretien renouvellement).
- c. En cas de MGP le mode de consultation serait le « Dialogue compétitif » ; cela consiste en l'audition des exposés de chaque candidat avec la présentation des actions d'économie d'énergie possible, et des gains associés. Plusieurs « tours » d'audition sont nécessaires pour cadrer au mieux et sans surprise le choix du prestataire.

6. Suivi de la « vie » du contrat

- a. Il est possible d'être accompagné pour le suivi du contrat. Le coût est annuel, et représente une charge de fonctionnement, mais cela peut permettre de tirer le contrat vers le haut, et surtout, de protéger la collectivité contre les agissements d'exploitants parfois peu scrupuleux.
- b. Si nous n'avons pas les RH, les compétences et le temps en interne pour faire ce suivi.



Retour d'expérience

Visite Piscine de St Georges de Mons

CC Combrailles Sioule et Morges

Un contrat d'exploitation à renouveler, de forts enjeux

Début 2016 | les constats

- L'équipement le plus consommateur et le plus coûteux du territoire
Fort intérêt de limiter les charges de fonctionnement en contrepartie des investissements
- Un marché d'exploitation peu ambitieux, mal maîtrisé, à renouveler + des travaux difficiles à anticiper
Volonté de mettre en place un contrat transparent, facile à suivre et qui challenge le futur prestataire
- **La motivation politique est forte** : CSM s'est inscrite dans une démarche de PCAET volontaire, sur le long terme

Mi-2016 | CSM acte la mise en place d'un **contrat transitoire simple** (PF) afin de prendre le temps de réfléchir aux besoins réels du site en matière d'entretien et de travaux, en lien avec les moyens de la collectivité

Le recrutement d'un AMO est lancé : « *Assistance à la définition, la passation et le suivi du contrat d'exploitation des installations techniques de la Piscine Intercommunale* ».

Un groupement d'expert « CVC exploitation + Hydraulicité » est recruté.

Une **Equipe-Projet** se met en place ; elle regroupe élus, agents, AMO et Aduhme.

Les missions initiales de l'AMO



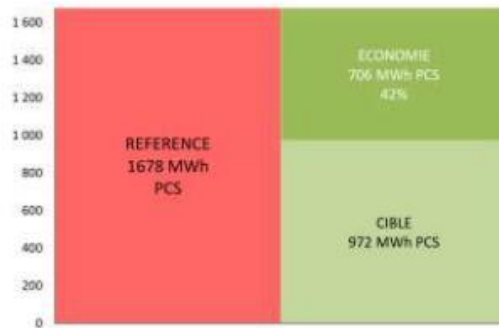
Les règles du jeu du CPE ou Marché Global de Performance

Pour garantir les résultats

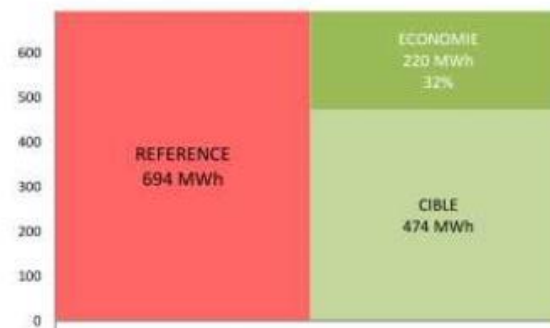
Désignation	Paramètres
Données climatiques	4619 DJU (base 27)
Période de fonctionnement	365 jours/an
Fréquentation	52 000 baigneurs / an
T° intérieure Hall bassin	27°C +/- 1°C
Consommation Gaz naturel	1 678 MWhPCS / an
Consommation électricité	694 Mwh / an
Consommation eau	15 572 m ³ / an

- Le profil énergétique du site a été **modélisé** selon trois formules (1 par fluide) intégrant des variables d'ajustements (DJU base 27, nombre de baigneurs)
- Une **situation de référence** a été établie sur la base des données d'historique et fiabilisée durant le dialogue
Elle est à la base des engagements pris par le candidat (Garantie de Performance Energétique)
- Les **prix de l'énergie** sont indexés selon des formules contractuelles

GAZ - Référence/Cible/Economie - MWh PCS



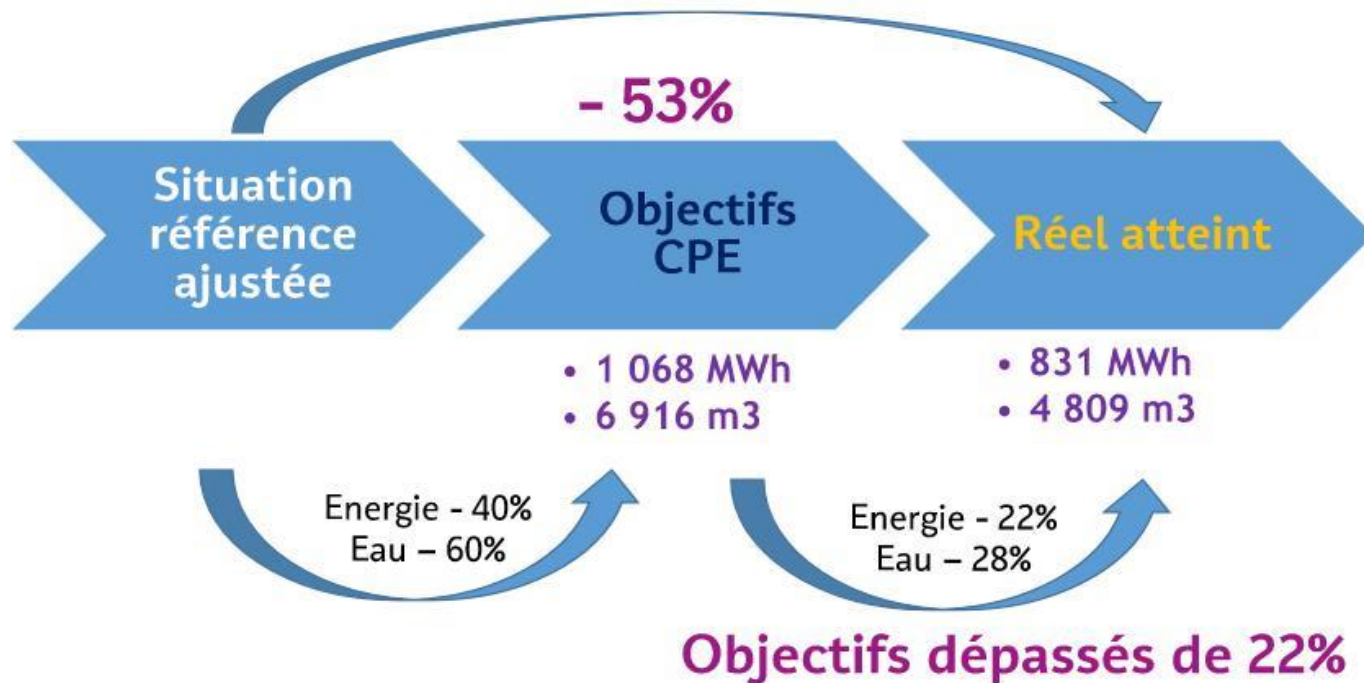
ELEC - Référence/Cible/Economie - MWh



EAU - Référence/Cible/Economie - m3



L'exécution du marché Bilan du 2^{ème} exercice | du 01/11/2019 au 31/10/2020





AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Axe 4 « Avélo2 »

Recrutement d'un.e chargé.e de mission

Bureau communautaire

Vendredi 18 Février 2022

1. Axe 4 : l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire

- >> Recrutement d'un.e «**Chargé.e de mission mobilité**» contractuel **pour une durée de 3 ans, via un contrat de mission non reconductible**
 - Afin de mettre en œuvre les actions d'Avélo2
 - Très bien financé par l'ADEME : 29k€/an (87 000€ sur 3 ans) + 2000€ la première année pour l'équipement de l'agent (ordinateur, mobilier ..etc)
 - soit un reste à charge d'environ 3 500€/an (10 500€ sur 3ans)
+ 1 500€/an de frais de fonctionnement (déplacement etc..)

- >> Un **agent en arrêt maladie** pour plusieurs mois sur le service des sports et aujourd'hui non remplacé
 - >> soit une **économie réalisée par ALF d'environ 3 000€/mois**
(on est à + de 15k€ « d'économie » depuis octobre 2021)
 - >> nécessité de remplacement sur cette thématique
- >> Ce même agent **en retraite le 31/12/2022**
 - >> soit **une économie potentielle de 50 000€ / an sur ce poste**

1. *Axe 4 : l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire*

>> Missions principales du chargé.e de mission ;

Missions	Descriptif
Pilotage de l'étude de schéma directeur cyclable intercommunal	Il devra animer, proposer, faciliter le travail du BE retenu, et être une aide à la décision des élus concernant les orientations stratégiques de la futur politique cyclable
Assurer la mise en œuvre de l'Axe 2 et 3 du Plan Vélo	Le chargé de mission devra piloter le déploiement des actions de l'axe 2 et 3 du Plan vélo, de la partie stratégique à opérationnelle
Pérenniser et développer les services vélos sur le territoire	Le chargé de mission devra engager une réflexion afin d'imaginer une mode de fonctionnement pour pérenniser et développer des services vélos, aujourd'hui présentés comme expérimentaux.
Communication	Le chargé de mission devra communiquer tout au long du programme sur les objectifs, les actions et résultats du programme Avélo2 engagé par ALF.

2. Plan de financement

Pour la période du 15/03/2022 au 14/03/2025

DEPENSES (fonctionnement)		RECETTES (fonctionnement)	
Chargé.e de mission mobilité active (contrat de mission de 3 ans)	97 515,84€	ADEME	87 000€
Frais de fonctionnement (déplacement etc..)	4 500€	Autofinancement (3ans)	15 015,84€
Total	102 015,84€	Total	102 015,84€

DEPENSES (investissement)		RECETTES (investissement)	
Equipement Chargé.e de mission (informatique, mobilier)	2 000€	ADEME	2 000€
		Autofinancement	0 €
Total	2 000€	Total	2 000€